

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

OFFICE DE SANTE DES TRAVAILLEURS

DIRECTION GENERALE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Arrêté n° 03- 131 /MS/SG/OST/DG
Portant nomination d'un Directeur des
Activités Techniques (DAT) à l'Office de
Santé des Travailleurs.

LE MINISTRE DE LA SANTE



Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 02-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 02-205/PRES/PM du 10 juin 2002, portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 02-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;

Vu le décret n° 99-051/PRES/PM/MEF du 05 mars 1999, portant statut général des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Administratif et son modificatif ;

Vu le kiti n° AN IV-429/CNR/SAN du 31 juillet 1987, portant création de l'Office de Santé des Travailleurs ;

Vu le décret n° 00-212/PRES/PM/MS du 24 mai 2000, portant statuts de l'Office de Santé des Travailleurs ;

Vu le décret n° 01-163/PRES/PM/MS du 18 avril 2001, portant nomination des Administrateurs de l'Office de Santé des Travailleurs et son additif n° 03-013/PRES/PM/MS du 09 janvier 2003 ;

Vu le décret n° 01-164/PRES/PM/MS du 25 avril 2001, portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Office de Santé des Travailleurs ;

Vu le décret n° 02-592/PRES/PM/MS du 18 décembre 2002, portant nomination du Directeur Général de l'Office de Santé des Travailleurs ;

Vu la délibération n° 03-001/MS/SG/OST/CA du 06 mars 2003 portant Organigramme de l'Office de Santé des Travailleurs ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Office de Santé des Travailleurs ;

ARRÊTÉ

02 MAI 2003

ARTICLE 1er : Monsieur SAWADOGO Mihiri Alphonse, Médecin, Mle 022 662W est nommé Directeur des Activités Techniques (DAT) de l'Office de Santé des Travailleurs.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur Général de l'Office de Santé des Travailleurs, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

AMPLIATIONS :

- SG
- DAF
- OST
- Ttes Dtions Centrales
- Ttes Dtions Régionales
- Tous Sces rattachés
- Intéressé
- C.F.
- Solde
- Trésor
- A/C

Ouagadougou, le 02 MAY 2003



Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National